

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Saint-Brieuc

Séance du 23 JANVIER 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (arrivée à 20h), M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 21h40).

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Patrick MENARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absents : M. Thierry LEMBOUCHER, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline FELIN

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; qui ont pris part à la délibération : 20

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-3 - RESULTAT DE LA CONSULTATION DE CABINETS D'ETUDES POUR LA TRANSFORMATION DE LA ZPPAUP (ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER) EN SPR (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)

M. le Maire rappelle la procédure de consultation de cabinets d'études pour la transformation et révision de la ZPPAUP en SPR : 1 seul cabinet a répondu et son offre n'a pas pu être retenue en raison du montant élevé et du manque de concurrence. Mme Girona, Architecte des Bâtiments de France, a conseillé de reprendre contact avec le cabinet d'études de Mme Charron qui avait travaillé sur le dossier AVAP de la commune précédemment. Mme Charron a répondu favorablement à la demande pour un montant global de : 36 640.50 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles).

Considérant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au contrat proposé par Mme Charron pour un montant de 36 640.50 € HT (tranche ferme + tranches optionnelles) et sollicite le service de la DRAC pour une aide financière à hauteur de 50 % du coût de cette étude.

Le secrétaire de séance, Mme Gwendoline FELIN

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

